

**COMPTE-RENDU DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 Octobre 2018**
(Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-huit, le 10 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 Octobre, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Le Maire

Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMÉON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON – Mme MATHEY - M. THABEAU - M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT

Excusée ayant donné procuration :

Mme SOARÈS à Mme BEURIOT

Excusés : Mme GUILLEMAT - M. BERNARD

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le : 3 Octobre 2018

Affichée en Mairie le : 3 Octobre 2018

Envoyée à la Presse le : 3 Octobre 2018

Ouverture de la séance : 20h05

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Moyen de paiement des titres du Restaurant Municipal**

Mme BEURIOT explique que la régie du restaurant municipal va être supprimée avec le passage en dématérialisation entre la commune et les services de la DGFISP.

La dématérialisation permet d'offrir différents modes de paiement aux familles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les moyens de paiement suivants :

- Paiement en espèces, chèques ou Cartes Bleues auprès de la Trésorerie Clermont-Métropole
- Paiement par retour du talon du titre, signé par la famille, avec un RIB joint lors du premier paiement.
- Paiement en ligne par carte bancaire (TIPI) via le site de la DGFIP.
Commissions TIPI : 0,03 euros par transaction + 0,20 % du montant de la transaction (en dessous de 20 euros) et 0,05 euros + 0,25 % au-delà de 20 euros.

Vote : Unanimité

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 20h15